Nations Unies A/CN.10/PV.375

Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement
375e séance
Jeudi 14 février 2019, à 10 heures
New York

Président : Mme Bird . . . . . (Australie)

La séance est ouverte à 11 heures.

Ouverture de la session

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session d'organisation de 2019 de la Commission du désarmement.

Je m'excuse pour le retard pris dans l'ouverture de la session. Malheureusement, les problèmes techniques que j'avais évoqués il y a quelque temps perdurent. Étant donné la nécessité de poursuivre les discussions, j'ai l'intention de suspendre la présente séance. Elle reprendra à une heure qui sera annoncée ultérieurement.

La séance, suspendue à 11 h 5 le jeudi 14 février 2019, est reprise à 15 h 15 le mardi 2 avril 2019.

Ordre du jour provisoire de la session d'organisation de 2019 de la Commission du désarmement (A/CN.10/L.81)

La Présidente (*parle en anglais*) : Comme les années précédentes, la Commission se réunit brièvement aujourd'hui pour examiner les questions d'organisation, notamment l'élection du Président et des autres membres du Bureau pour la session de 2019.

J'appelle à présent l'attention de la Commission sur l'ordre du jour provisoire de cette session d'organisation, qui est publié sous la cote A/CN.10/L.81.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Malheureusement, la Fédération de Russie se voit contrainte d'informer les membres d'une situation qui nous préoccupe au plus haut point et remet en cause notre capacité de participer aux travaux de fond de la Commission. Les États-Unis d'Amérique, en violation des obligations qui leur incombent en vertu de l'article 4 de l'Accord de 1947 entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, empêchent activement le chef de la délégation russe, M. Vorontsov, de venir à New York pour participer à la session de fond de la Commission. En outre, en réponse à nos tentatives répétées de régler cette question de manière bilatérale, nous avons reçu pour seule réponse que cet expert russe de premier plan dans le domaine du désarmement multilatéral ne recevra en aucun cas de visa pour les États-Unis d'Amérique et la Russie doit « trouver un autre représentant ».

Nous estimons que de telles tentatives de la part des États-Unis d'Amérique de dicter aux États Membres de l'ONU qui peut et ne peut pas représenter leurs intérêts dans les activités menées au sein de l'Organisation constituent un abus de leur statut de pays hôte du Siège de l'ONU. Compte tenu de ce qui précède et des conditions inacceptables dans lesquelles se trouve notre délégation, nous nous voyons dans l'obligation d'informer la Commission que la Fédération de Russie, invoquant la pratique établie de longue date du consensus sur les décisions de procédure et de fond

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

19-04009(F)

Document adapté

Merci de recycler

de la Commission, s'oppose à l'adoption de l'ordre du jour de la présente session d'organisation.

Nous proposons de repousser la session d'organisation afin que le Secrétariat de l'ONU puisse élaborer des propositions spécifiques sur les options qui permettraient de résoudre le problème auquel notre délégation est confrontée ou de transférer la session de fond à Genève, à Vienne ou dans un autre pays à même de s'acquitter de ses obligations envers l'Organisation. Si la situation concernant le chef de la délégation russe n'est pas réglée, nous n'aurons d'autre choix que de nous opposer à toute décision de procédure ou de fond prise à la session d'organisation ou de fond de la Commission.

Pour terminer, je voudrais assurer la Commission que nos efforts ne visent qu'un seul objectif : garantir la participation sur un pied d'égalité et sans exclusive de tous les États Membres de l'ONU aux travaux de la Commission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons pris acte de la question soulevée par le représentant de la Fédération de Russie concernant la participation d'un membre de sa délégation à la Commission, et elle sera consignée dans le procès-verbal de la présente séance. J'espère que ces préoccupations seront traitées par les voies appropriées.

Je voudrais toutefois rappeler que la Commission a une tâche importante à accomplir au cours de la session de 2019 et que l'adoption de l'ordre du jour est une étape essentielle pour que la Commission puisse mener des délibérations sur les questions inscrites à son ordre du jour. Je rappelle aux représentants que le projet d'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui et que nous allons adopter maintenant est celui de la session d'organisation.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous avons écouté attentivement les préoccupations exprimées par mon collègue, le représentant de la Fédération de Russie. En tant que représentant d'un État Membre de l'ONU qui participe à ces réunions, il a demandé que l'examen des points de l'ordre du jour de la séance soit reporté jusqu'à ce que le problème qu'il a mentionné soit réglé.

Nous estimons qu'il y a maintenant une demande, qui a été présentée par le représentant de la Fédération de Russie, de suspendre la séance jusqu'à ce que le problème qu'il a décrit soit réglé. Nous ne nous attendons pas à ce que d'autres questions soient examinées avant que ce problème ne soit réglé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que la Commission n'est pas officiellement saisie d'une motion, je propose à nouveau de demander à la Commission d'adopter le projet d'ordre du jour de la présente session d'organisation, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.81.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avec tout le respect que je vous dois, Madame la Présidente, je voudrais appeler une fois de plus votre attention sur le fait que nous demandons que la pratique du consensus soit respectée. Dans ce cas-ci, nous ne voyons pas de consensus. Nous insistons donc pour que la présente séance soit suspendue et reportée à une date ultérieure afin de régler la situation. Le Secrétariat pourrait trouver un moyen de déplacer cette réunion à un endroit où notre représentant pourrait se rendre. Je vous prie instamment de ne pas outrepasser vos droits en tant que Présidente de la présente séance.

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que la Commission n'est pas officiellement saisie d'une motion, je voudrais proposer que l'ordre du jour provisoire de la séance d'aujourd'hui soit adopté.

Je donne la parole au représentant du Bélarus.

M. Tozik (Bélarus) (*parle en russe*) : La délégation bélarussienne croit comprendre que toutes les décisions, tant de procédure que de fond, doivent être prises par consensus. Il s'agit d'une pratique de longue date au sein de la Commission du désarmement. Nous avons écouté attentivement les préoccupations exprimées par les délégations qui ont pris la parole avant nous, et nous comprenons qu'il n'existe pas de consensus à ce stade. Par conséquent, nous appuyons la proposition de suspendre ou de reporter la séance d'aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de prendre la parole à nouveau. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) a mis l'accent sur la nécessité d'un consensus sur les questions relatives aux travaux de la Commission du désarmement. Il s'agit du document qui

a porté création de la Commission du désarmement. Nous avons tous entendu le représentant de la Fédération de Russie dire que la délégation russe ne peut pas se joindre au consensus sur l'ordre du jour proposé.

Nous comptons sur vous, Madame, en tant que Présidente de la Commission du désarmement, pour jouer un rôle qui permettra de régler le problème auquel nous sommes confrontés et non pour faire pression sur la Commission pour qu'elle prenne des décisions alors que nous ne savons pas si nous allons ou non les mettre aux voix. Cela nous éloigne de la pratique établie au sein de la Commission du désarmement.

À ma connaissance, nous n'avons jamais voté sur aucun sujet lorsque la Commission rencontre des difficultés. Nous avons toujours pu parvenir à un consensus sur l'ordre du jour et sur d'autres questions, et même pour inscrire des questions supplémentaires à l'ordre du jour. Nous souhaitons vous voir, Madame la Présidente, jouer un rôle supplémentaire et œuvrer au règlement du problème auquel nous sommes confrontés maintenant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Mon expérience en tant que Présidente de la Commission ne se limite qu'à une session. Par conséquent, je ne parle que sur la base de cette seule session. Néanmoins, le Secrétariat, qui a une grande expérience en ce qui concerne la Commission, vient de me rappeler que le paragraphe 118 b) de la résolution S-10/2, adoptée à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1978, dispose clairement que

> « Les travaux de la Commission du désarmement seront régis par le règlement intérieur des commissions de l'Assemblée générale, avec les modifications que la Commission jugera nécessaire d'y apporter ».

Je pense que l'extrait suivant est très important, et je remercie le Secrétariat d'avoir appelé mon attention là-dessus :

> « La Commission n'épargnera aucun effort pour que les décisions sur les questions de fond soient, dans la mesure du possible, adoptées par consensus ».

C'est donc la base de nos travaux, et je remercie une fois encore le Secrétariat.

Il est très important que la Commission fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que les questions de fond soient adoptées par consensus. Aujourd'hui, nous sommes saisis du projet d'ordre du jour de la présente session d'organisation, qui est une question de procédure, et, par conséquent, j'espère que la Commission acceptera de poursuivre cette session d'organisation afin que nous puissions commencer nos travaux sans délai lundi.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne veux pas abuser du temps ou de l'attention des autres représentants, mais je voudrais néanmoins souligner à nouveau que pour nous, la question de savoir si le chef de notre délégation pourra participer aux travaux de la présente session est clairement une question de fond. Comme vous l'avez dit vous-même, Madame la Présidente, dans de tels cas, comme dans tous les autres, la pratique établie à la Commission montre que nous fonctionnons sur la base du consensus. Nous estimons qu'il est inacceptable de rompre avec cette pratique. Nous sommes en l'occurrence confrontés à un problème très grave qui empêche notre délégation de participer pleinement à la séance d'aujourd'hui ou aux séances à avenir, si elles ont lieu. Nous insistons donc pour que l'on reporte cette séance afin de donner au Secrétariat le temps de trouver une solution sur la base des options que j'ai déjà mentionnées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit plus haut, les préoccupations exprimées par le représentant de la Fédération de Russie seront assurément consignées dans le procès-verbal. Je sais que les discussions se poursuivront sur ces questions.

La question dont nous sommes saisis est l'adoption du projet d'ordre du jour d'aujourd'hui pour cette session procédurale. Si aucune autre délégation ne souhaite faire de commentaires, je me demande si je pourrais essayer une fois de plus, avec l'indulgence des membres, de faire adopter le projet d'ordre du jour de la session d'organisation d'aujourd'hui seulement, en notant que les préoccupations et questions soulevées par le Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie seront consignées dans le procès-verbal de notre séance et feront indubitablement l'objet de discussions supplémentaires en vue de trouver une solution, comme l'a proposé, je crois, notre collègue de la République arabe syrienne.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avec tout le respect que je vous dois, nous ne pouvons accepter cette option. Il ne suffit pas que nos préoccupations soient mentionnées dans le procès-verbal de cette séance. Nous constatons, Madame la Présidente, que vous êtes en train de créer un précédent qui rompt avec le consensus. Dans ce contexte, nous demandons que toutes les délégations puissent se prononcer sur la question de savoir si le consensus constitue la base des travaux de la Commission. Nous insistons pour que cette question soit mise aux voix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Nicaragua.

M. Jiménez (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Notre délégation a écouté attentivement les différents points soulevés au sujet de cette situation. Par principe, nous voudrions que nous respections les inquiétudes et les préoccupations exprimées par les délégations quant à leur participation à cette importante session, compte tenu en particulier des connaissances spécialisées qui sont requises. Nous appuyons la motion concernant la poursuite des consultations sur la demande faite par le représentant de la Russie, car nous considérons qu'il convient de veiller à ce que toutes les délégations puissent être dûment représentées dans les travaux de la Commission. Nous nous en remettons à vous, Madame la Présidente, mais nous estimons qu'il est important que toutes les délégations soient dûment représentées à la Commission du désarmement des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de Cuba.

M^me^ Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe à ce qui a été dit par les délégations du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République arabe syrienne et du Nicaragua. Nous vous prions instamment, Madame la Présidente, de tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus sur l'adoption du projet d'ordre du jour de la Commission du désarmement de cette année. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés ici jouissent de droits égaux devant l'ONU, et nous demandons que nous soyons tous dûment représentés dans ses travaux.

En outre, nous demandons que le pays hôte respecte les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord de Siège et de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques. En tant qu'État qui a aussi été victime de ces problèmes, Cuba rejette l'utilisation du statut de pays hôte pour appliquer de manière sélective et arbitraire l'Accord de Siège, en particulier s'agissant de retarder ou de refuser l'octroi de visas aux représentants d'un État Membre pour participer aux travaux de la Commission.

La Commission ne peut être l'otage de différends bilatéraux. C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous vous prions à nouveau instamment de vous acquitter de vos responsabilités de Présidente et d'organiser des consultations sur la motion proposée par la Fédération de Russie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je constate qu'aucune autre délégation ne demande la parole.

Étant donné que de plus amples consultations sont demandées, je propose que nous fassions une courte pause. Je voudrais vraiment que nous puissions nous prononcer aujourd'hui sur la question d'organisation dont nous sommes saisis. Je vais maintenant suspendre la séance pour 30 minutes afin de tenir des consultations supplémentaires.

La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 16 h 5.

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant la suspension, le représentant de la Fédération de Russie a proposé de reporter la session d'aujourd'hui plutôt que de passer à l'adoption de notre projet d'ordre du jour provisoire. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite faire des observations?

Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Lee (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous vous savons gré, Madame la Présidente, de tous vos efforts pour faire avancer les choses. Nous voudrions faire quelques observations.

Nous avons pris bonne note des préoccupations exprimées par le représentant de la Fédération de Russie, et nous compatissons avec lui. Toutefois, nous tenons également à souligner qu'il s'agit d'une question bilatérale entre nous, les États-Unis, en tant que pays hôte, et la Fédération de Russie. Même si ces préoccupations sont tout à fait compréhensibles, la Mission des États-Unis n'a été informée officiellement de cette question que tout récemment, en fait aujourd'hui. Par conséquent, malgré ce qui a pu se passer entre notre ambassade à Moscou et Washington, la Mission des États-Unis ici à New York n'est pas au courant de la question. Nous sommes parfaitement disposés à discuter avec nos collègues russes pour essayer de régler cette question.

Néanmoins, nous ne pensons pas que cette question bilatérale devrait ralentir les travaux de la Commission du désarmement de l'ONU, en particulier l'important projet d'ordre du jour de la session d'organisation d'aujourd'hui, qui nous permettra d'être prêts à entamer effectivement les débats de fond lundi prochain. Nous recommandons donc que la Fédération de Russie travaille bilatéralement avec nous en marge de la présente séance pour essayer de trouver une solution au problème de visa, et que la Commission puisse se réunir aujourd'hui pour examiner toutes les décisions qui doivent être prises pour que nous soyons prêts lundi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre patience. J'espère que nous parviendrons aujourd'hui à une décision acceptable pour tous, sur la base du consensus habituel.

Nous remercions notre collègue américain de sa compréhension. Toutefois, nous tenons à souligner que ce problème n'est pas nouveau, et que nous avons du mal à croire que la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies n'en a pas été informée. Nous avons soulevé cette question à Moscou et auprès du Département d'État américain à Washington. Je voudrais également rappeler les obligations qui sont celles des États-Unis en tant que pays hôte du Siège de l'ONU, conformément à l'Accord de 1947 entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies,

> « Les dispositions de la section 11 s'appliqueront quelles que soient les relations existant entre les Gouvernements dont relèvent les personnes mentionnées à ladite section et le Gouvernement des États-Unis. »

Nos relations bilatérales avec les États-Unis n'ont rien à avoir avec cette question. J'espère que tout le monde comprend cela. Les États-Unis ont des obligations, et ils doivent les honorer. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, les réunions devront alors se tenir ailleurs.

Je pense qu'après la déclaration de notre collègue américain, il est encore plus clair que la seule solution possible aujourd'hui est de reporter notre séance à une date ultérieure afin que nos collègues américains puissent délivrer un visa à notre représentant à temps, ce qui nous permettra de participer pleinement aux travaux de la session.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Lee (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie de ses observations. Nous comprenons tout à fait son point de vue selon lequel ce n'est pas la première fois qu'une telle situation se produit. Néanmoins, nous ne pensons pas qu'empêcher la Commission du désarmement d'aller de l'avant soit la bonne mesure à prendre face à cette situation qui concerne la délivrance d'un visa pour permettre à un membre de sa délégation d'assister aux séances de la Commission à partir de lundi.

Par conséquent, nous tenons à souligner une fois de plus que nous estimons que la séance d'organisation doit se tenir aujourd'hui comme prévu, ce qui nous permettrait de prendre toutes les décisions nécessaires, tandis qu'en parallèle, nous poursuivons avec sérieux nos efforts pour essayer de régler cette question en étroite coordination avec notre capitale. Encore une fois, la Mission des États-Unis, qui est en première ligne sur cette question, n'a jamais été informée officiellement par la Fédération de Russie ni par sa mission ici à New York, mais nous sommes prêts à travailler immédiatement avec elle sur ce problème.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie notre collègue des États-Unis de sa compréhension. Je tiens à préciser une fois de plus que nous ne pouvons pas participer pleinement aux travaux de la présente séance, étant donné que notre représentant dûment mandaté ne peut pas venir à New York. Par conséquent, nous ne pouvons accepter la proposition et devons insister pour que cette question soit réglée avant le début des travaux de notre session.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déduis de ce que vient de dire le représentant de la Fédération de Russie que sa proposition reste de reporter la présente séance.

Je voudrais simplement signaler que, si nous ne sommes pas en mesure de procéder à l'adoption de notre projet d'ordre du jour d'aujourd'hui pour notre session d'organisation, nous ne pourrons pas élire le président et les autres membres du Bureau ni adopter l'ordre du jour de nos travaux, qui doivent commencer lundi. Si nous n'adoptons pas le projet d'ordre du jour de notre session d'organisation, et ne prenons pas les mesures

qui y sont énoncées, notre session de fond sera, à mon avis, compromise.

En l'absence d'autres commentaires, puis-je considérer que les délégations souhaitent accepter la proposition tendant à reporter la présente session d'organisation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'encourage toutes les délégations à travailler de concert pour résoudre cette question. Il est vraiment crucial que la Commission puisse poursuivre son important travail. Nous avons réalisé des progrès l'année dernière ; il serait dommage de ne pas pouvoir poursuivre sur cette lancée.

Les délégations seront informées de la date de notre prochaine séance.

La séance est levée à 16 h 15.